

Plan Local d'Urbanisme

3- Orientations d'aménagement et de programmation

Arrêté par le conseil
communautaire du :
23 janvier 2013

Approuvé par le conseil
communautaire du :
5 novembre 2013

DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES DE CONSTRUCTIONS D'HABITATION

Habitation en logement collectif :

il s'agit de logements superposés desservis par une ou plusieurs cages d'escalier et des dégagements communs (environ 70 logements/hectares).

Habitation de type intermédiaire :

il s'agit de logements superposés, accolés ou non, ayant un accès individualisé (30 à 40 logements/hectares).

Habitations groupées :

il s'agit des ensembles de plus de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisé. (environ 20 à 30 logements/hectares)

Habitations individuelles mitoyennes :

il s'agit de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisés. (environ 15 à 20 logements/hectares)

Habitations individuelles :

Il s'agit d'une construction isolée (environ 5 à 10 logements /hectares)

